

Communauté de communes de l'Ernée
69 rue de la Querminais
Parc d'Activités de la Querminais
BP 28 - 53500 Ernée
Tel : 02.43.05.98.80
Courriel : accueil@lernee.fr
Site Internet : www.lernee.fr



Envoyé en préfecture le 24/08/2023
Reçu en préfecture le 24/08/2023
Publié le 24/08/2023
ID : 053-245300355-20230821-AA_2023_009-AR

Date de publication :

ARRETE DU PRESIDENT N° AA-2023-009 Portant constitution d'une provision spécifique pour risque d'irrecouvrabilité

- Vu les articles L2321-2 alinéa 29 et R2321-2 du code général des collectivités territoriales,
- Vu le décret n°2022-1008 (article 11) du 15 juillet 2022,
- Considérant le règlement budgétaire et financier adopté en conseil communautaire le 29/11/2022,
- Considérant la délibération DL-2021-113 du 05/07/2021 relative à la constitution de provisions pour dépréciation des comptes de redevables,
- Considérant la liquidation judiciaire prononcée par le Tribunal de Commerce de Laval le 06/02/2023 à l'encontre de la Société PLASTIMA COMPOSITES,
- Considérant les loyers impayés par la Société PLASTIMA COMPOSITES sur les années 2014-2017 pour un montant de 88 957.89 € HT / 106 749.47 € TTC,
- Considérant le risque d'irrecouvrabilité avéré sur le présent dossier,

ARRETE

Article 1 :

Une provision spécifique pour risque d'irrecouvrabilité est constituée à hauteur des loyers impayés par la Société PLASTIMA COMPOSITES sur la période 2014-2017 pour un montant de 88 957.89 € HT

Article 2 :

Le Présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication.

Article 3 :

Le présent arrêté est inscrit au registre des arrêts du Président, adressé au représentant de l'Etat et à Monsieur le Comptable public.

Fait à Ernée, le 21/08/2023

Le Président,
Gilles LIGOT.

Envoyé en préfecture le 24/08/2023
Reçu en préfecture le 24/08/2023
Publié le 24/08/2023
ID : 053-245300355-20230821-AA_2023_009-AR